



PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Si vous êtes agents de la fonction publique de L'État (titulaire, contractuel, retraité) ou en poste dans un établissement public ayant une convention.

L'action sociale interministérielle vous aide :

CESU (chèque emploi service universel) - garde d'enfant 0-6 ans :

Vous avez un ou des enfants de moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier du CESU garde d'enfant au titre de l'action sociale interministérielle.

Le CESU est un titre spécial de paiement préfinancé par l'État qui permet de rémunérer les salariés ou les organismes pour la garde de vos enfants.

Le montant de l'aide est en fonction de votre revenu fiscal de référence et de la composition de votre foyer.

Pour plus d'informations sur la prestation CESU « garde d'enfant 0-6 ans » et faire directement votre demande en ligne, connectez-vous sur le site :

www.cesu-fonctionpublique.fr

La CFDT demande la création d'une aide complémentaire :

Le CESU « aide à domicile », destiné aux agents en situation de perte d'autonomie temporaire (arrêt maladie, hospitalisation...) avec la mise en place d'un budget dédié au plan national.

Des places en crèches réservées pour vos enfants :

L'État, à la demande des organisations syndicales, a développé un dispositif interministériel de réservation de places en crèche sur le territoire et en Outre-Mer. Ce dispositif est suivi et géré par les SRIAS en coordination avec le CIAS. Les ministères ont également leur propre dispositif, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre service social.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Contact CFDT



PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Revendications CFDT

- ✓ Déterminer régulièrement le besoin de places en crèche en concertation avec chaque SRIAS ;
- ✓ Obtenir un nombre de places suffisant pour couvrir les besoins de berceaux supplémentaires recensés par les SRIAS ;
- ✓ Créer des crèches dans les cités administratives ;
- ✓ Mettre en place un outil de réservation en ligne ;
- ✓ Développer les systèmes de garde occasionnelle et de garde en horaires atypiques.

**Pour la CFDT,
les places en crèche doivent être
liées à une volonté politique
de soutien à l'égalité
entre les femmes et les hommes.**

Pour plus d'information sur votre SRIAS et ses prestations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias>

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT, ils sont à votre écoute pour vous permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Ils sont engagés dans toutes les SRIAS et agissent pour une action sociale de proximité.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Contact CFDT